

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 48 (1897)

**Heft:** 12

**Rubrik:** Mitteilungen = Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dungen. Es darf wohl darauf verzichtet werden, die vielen fernern Neuerungen und Fortschritte aufzuzählen, welche uns jene Zeit gebracht hat, sind solche ja genugsam bekannt.

Die Bestimmung in unserem kantonalen Gesetz, dass der Privatwaldbesitzer im Verhältnis seiner Waldfläche an die Besoldung der Kreisförster beizutragen habe, führte schon 1882 zu einem Sturm gegen das Forstgesetz. Der betreffende Artikel wurde daher im Jahr 1883 aufgehoben und jetzt darf behauptet werden, dass unser Forstgesetz im Volke viele Freunde zählt.



## Mitteilungen — Communications.

---

### Destruction du Bombyx processionnaire du pin.

Dans toute l'Europe méridionale comme aussi dans les contrées les plus chaudes de la Suisse, le *Bombyx processionnaire du pin* (*Cnethocampa pityocampa* Schiff) apparaît de temps à autres en quantité considérable. Il arrive parfois en Valais que dans les peuplements de pins sylvestres, il n'y a pour ainsi dire plus une seule plante, jusqu'à une altitude assez élevée, qui ne soit atteinte et sur laquelle on ne puisse découvrir une bourse contenant la chenille du Bombyx. Il y a deux ans, Monsieur *de Seutter*, qui était alors inspecteur des forêts à Lugano, nous envoyait même des bourses qu'il avait recueillies sur des cèdres du Himalaya (*Ced. Deodara*) et sur des mélèzes, voire même des ramilles d'épicéas, dont les aiguilles avaient été dévorées par la chenille.

Les dégâts causés par la chenille n'étant pas sans importance, et les moyens de destruction préconisés par les auteurs n'étant pas toujours assez efficaces, nous pensons qu'il ne serait pas sans intérêt de se rendre compte des procédés employés dans le midi de la France.

On sait que les auteurs allemands recommandent particulièrement de recueillir les bourses en se servant, si elles se trouvent à une certaine hauteur, d'un sécateur adapté à une perche, à l'aide duquel on coupe les rameaux portant les nids; ceux-ci sont ensuite soigneusement mis en tas et brûlés. Cette méthode offre cependant de grandes difficultés si les arbres sont un peu élevés, car l'usage d'échelles devient indispensable. De plus, les ouvriers chargés de ce travail souffrent des poils venimeux qui se détachent des chenilles et qui, pénétrant dans la peau, occasionnent des inflammations très gênantes.

Voici donc ce que préconise Monsieur *Bédos*, garde général des forêts à Limoux (département de l'Aude) dans un rapport\* très attrayant et très intéressant qu'il a écrit sur le bassin de réception du Riالسسه, dont il était question dans notre numéro de janvier :

„Malheureusement, le pin noir qui possède tant de qualités, a cependant de graves défauts. Il est sujet depuis plusieurs années aux invasions des chenilles du Bombyx processionnaire du pin, qui occasionnent d'importants dégâts dans nos plantations. On fait périr ces chenilles en cueillant leurs bourses pendant l'hiver et en les détruisant par le feu. Mais ce procédé n'est pas applicable aux plantations âgées, c'est pourquoi M. le garde général Pillot, ancien membre de la Société, a imaginé un appareil très ingénieux pour injecter du pétrole dans les nids de chenilles. Le pétrole est encore trop cher; en outre, il faut marquer les arbres échenillés et l'ouvrier oublie souvent pour le même arbre les nids qu'il vient d'injecter, en sorte que ce mode d'échenillage n'est réellement praticable que dans les jardins d'agrément et les plantations de faible étendue.

Pour les massifs composés d'arbres élevés, on ne peut attaquer ces insectes qu'au moment où ils deviennent saisissables, en avril-mai, lorsqu'ils descendent des arbres et exécutent leurs processions pour découvrir une terre favorable à leur nymphose. Pour l'accomplissement de cet acte, les champs labourés conviennent particulièrement aux chenilles; elles s'enfoncent à 10 ou 20 centimètres de profondeur, se préparent une loge, filent ensuite un cocon de soie couleur tabac et se chrysalident.

Elles ont préalablement déposé leurs poils venimeux le long de la galerie d'accès de la cellule; d'autres insectes ne viendront pas les inquiéter dans leur retraite.

A l'époque des processions il est possible d'écraser de grandes quantités de chenilles à l'aide d'un rouleau de bois disposé à l'extrémité d'une perche et de faire disparaître les agglomérations de ces insectes que l'on trouve souvent sur le sol de la forêt.

Enfin, dès que les chenilles quittent les arbres, on pourrait faire cultiver sous bois, à la pioche, jusqu'à 0,20 m de profondeur, de petits emplacements d'un are espacés entre eux de 500 m. Les chenilles viendront certainement y chrysalider; il suffira ensuite d'arroser le sol, d'y promener un rouleau, ou de le damer légèrement pour briser les galeries et empêcher plus tard les papillons de sortir de terre.“

---

\* *Rapport sur l'excursion* faite par la Société d'études scientifiques de l'Aude le 12 juillet 1896 aux environs de la commune d'Arques. Par *M. A. Bédos*, garde général des forêts à Limoux. Carcassonne. Typographie et Lithographie Gabelle, Bonnafous et Cie. 31 p. in-8°.



## Die Pflanzenvergiftungen.

So lautet der Titel eines kleinen hübsch ausgestatteten Buches von Dr. med. *H. Schönemann*, welches unlängst bereits in zweiter Auflage bei *Otto Salle* in Berlin erschienen ist.\* Dasselbe will, angesichts der häufigen durch Pflanzen herbeigeführten Vergiftungsfälle, die Kenntnis der betr. Gewächse verbreiten und zugleich über deren Wirkungsweise und die etwa anzuwendenden Gegenmittel unterrichten. Es haben darin die in Gärten, auf Feldern oder in Wäldern häufiger vorkommenden Giftpflanzen in übersichtlicher Anordnung und kurzer Fassung Berücksichtigung gefunden. Manche derselben sind durch gute Holzschnitte, eine Anzahl giftiger Pilze durch hübsche Abbildungen in Dreifarben-druck veranschaulicht. Gewiss dürfte das anspruchslose Büchlein auch viele unserer Leser interessieren. Um denselben einen richtigen Begriff von der Behandlung des Stoffes zu geben, lassen wir ein beliebig herausgegriffenes Kapitel folgen.

### Goldregen.

Bohnenstrauch, Kleebaum. (*Cytisus Laburnum*.)

*Beschreibung.* Es ist ein prachtvoller, allgemein bekannter Baum und auch Zierstrauch der Gärten aus der Familie der Leguminosen, 17. Linné'sche Klasse. Seine goldgelben Blüten erscheinen im Mai und Juni in zahlreichen, lang herabhängenden Trauben.

Die Blätter sind den Kleeblättern ähnlich. Die Blüten (Schmetterlingsblüten) bestehen aus 4 ungleich grossen Blättern. Der besonders giftige dunkle Samen liegt in einer Schote.

*Wirkung.* Kinder geben dem gerne zu grossen Bouquets und Guirlanden verwendeten Goldregen einen besondern Vorzug und selbst Erwachsene haben wohl meist keine Ahnung davon, dass dieser zu ihren Lieblingen gehörige Strauch in allen seinen Teilen arg giftig ist und zwar so sehr, dass der unter der Rinde und der auf der Rückseite derselben befindliche Saft sogar Hautentzündungen, Jucken der Haut und starke Schwellungen hervorbringt, wenn er längere Zeit mit ihr in Berührung bleibt. Auch der vom Winde fortgetragene Blütenstaub veranlasst auf der Haut ein Rotwerden und Jucken derselben. Solche Fälle kommen in der Blütezeit sehr häufig vor.

Blätter, Blüten, Stiel und Samen schmecken unangenehm bitter und wirken, wie auch die jungen Schoten und die Rinde, brechen-erregend und abführend. Es stellen sich auch heftige Magen- und Brustschmerzen, Zittern, Ohnmachten und Schlafsucht ein. Der Puls wird klein, die Haut bedeckt sich mit kaltem Schweiss, die Pupille erweitert sich; es tritt Betäubung und der Tod ein.

---

\* Die *Pflanzen-Vergiftungen*. Ihre Erscheinungen und das vorzunehmende Heilverfahren, geschildert an den in Deutschland heimischen Giftpflanzen von Dr. med. *H. Schönemann*, Sanitätsrat in Braunschweig. Zweite, verbesserte Auflage. Mit 18 Abbildungen und einer farbigen Pilztafel. Berlin W. 30. Verlag von *Otto Salle*. 86 S. 8<sup>o</sup>. Preis geheftet M. 1, geb. M. 1. 25.

*Behandlung.* Die Behandlung besteht hauptsächlich in Darreichung von Ölen, Eiweiss, Milch. Anch sind warme Bäder und flüchtige Reizmittel zu empfehlen.



## **Projet de réorganisation de l'administration forestière du canton de Vaud.**

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient de déposer au Grand Conseil un projet de décret concernant l'organisation de l'administration forestière et l'accompagne d'un exposé des motifs, dans lequel nous empruntons les données qui suivent :

Les dispositions actuelles prévoient que le personnel du service des forêts, chasse et pêche, peut comprendre, outre le chef de service, les secrétaires et le stagiaire, de huit à onze forestiers d'arrondissement, recevant chacun un traitement de fr. 3000 à 4000.

Actuellement, il n'y a que six forestiers d'arrondissement, plus deux forestiers de district, attachés aux II<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> arrondissements.

La superficie totale des forêts domaniales, communales et privées du canton (grèves des lacs non comprises) est de 73,020 hectares. Elle se répartit entre les six arrondissements actuels comme suit :

I<sup>er</sup> arrondissement 6735 ha ; II<sup>e</sup> arrondissement 11,423 ha ; III<sup>e</sup> arrondissement 12,622 ha ; IV<sup>e</sup> arrondissement 14,863 ha ; V<sup>e</sup> arrondissement 12,007 ha ; VI<sup>e</sup> arrondissement 15,370 ha.

On voit donc qu'à l'exception du I<sup>er</sup> arrondissement, chaque forestier a actuellement sous sa haute surveillance plus de 11,000 hectares ; or il est reconnu que pour que l'administration forestière puisse s'exercer efficacement il ne faudrait pas donner aux arrondissements une aire forestière dépassant 7000 hectares.

Dans ces 73,020 hectares ne sont pas compris les boisés des pâturages qui dès 1893 ont été placés sous la surveillance forestière.

Dès longtemps l'administration cantonale se plaint de ce que, dans bien des forêts communales, les cubages ne se font pas avec l'exactitude voulue et que par ce fait regrettable il se trouve des disponibles fictifs dans le matériel sur pied bien éloignés de la réalité.

Les forestiers actuels ont de trop grands parcours à faire ; ils ne peuvent guère s'occuper de l'élaboration des plans d'aménagement ou des revisions périodiques de ceux-ci, ni vouer assez de temps aux forêts des communes, ni surveiller d'assez près les exploitations exagérées qui se pratiquent dans les forêts privées et qui ne se reboisent pas.

Grâce aux subsides fédéraux et cantonaux, les projets de reboisement, de correction des torrents, les travaux de défense, etc. vont en augmentant, ce qui occasionne aussi un surcroît de travail au personnel forestier. Mais le travail ne fera que s'accroître à l'avenir par suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les forêts, qui imposera de nouvelles exigences aux forestiers d'arrondissement.

Nombre de communes, pour faire face à leurs obligations financières, exploitent d'une manière inusitée, aussi les forêts constituant pour beaucoup d'entre elles presque l'unique ressource, il importe de n'y laisser prendre que ce que la possibilité permet. Il faut donc connaître exactement cette possibilité et pour cela aménager les forêts communales qui n'ont encore que des possibilités provisoires.

Le moment est donc venu de faire un pas en avant et d'augmenter le nombre des arrondissements en le portant de six à onze. Le Conseil d'Etat vaudois profite de cette mesure, pour revoir et préciser mieux les compétences du personnel forestier.

Nous nous abstenons de reproduire ici le projet de décret, préférant publier in extenso le décret lui-même dès qu'il aura été adopté définitivement.



### Bücheranzeigen — Bibliographie.

---

*Die Nadelhölzer* mit besonderer Berücksichtigung der in Mitteleuropa winterharten Arten. Eine Einführung in die Nadelholzkunde für Landschaftsgärtner, Gartenfreunde und Forstleute. Von Dr. *Carl Freiherr von Tubeuf*, Privatdozent an der Universität München. Mit 100 neuen, nach der Natur aufgenommenen Originalbildern im Texte. Stuttgart. Verlag von *Eugen Ulmer*. 1897. 164. S. 8°. Preis in Leinwand geb. Fr. 7. 35.

Der Herr Verfasser, von dessen hervorragenden Leistungen als botanischer Schriftsteller und Herausgeber der „Forstlich naturwissenschaftliche Zeitschrift“ schon wiederholt an dieser Stelle die Rede war, weist im Vorwort dieser neuen Publikation darauf hin, dass es wohl eine Anzahl grosser dendrologischer und auch speciell den Koniferen gewidmeter Werke gebe, aber keine kleinern, mehr als Taschenbücher benutzbare Werkchen, die zugleich durch genügend viele und gute Abbildungen ihren Zweck erreichen. Diese Lücke dürfte durch die vorliegende Schrift in vortrefflicher Weise ausgefüllt worden sein. Dieselbe enthält eine systematische Uebersicht sämtlicher Nadelholzgattungen, in genauerer Beschreibung aber nur deren in Mitteleuropa einheimische und eingeführte, als winterhart erprobte Vertreter. Nach kurzer Charakterisierung der betreffenden Gattungen und Untergattungen werden die in Betracht fallenden Arten und deren hauptsächlichste Formen je nach ihrer Wichtigkeit ausführlicher oder summarischer besprochen und in ersterem Falle geschildert: das Verbreitungsgebiet, die Standortsansprüche, der Habitus, das forstliche Verhalten und die botanischen Merkmale. Letztere erfahren namentlich eingehende Würdigung und werden dabei Blüte, Frucht, Samen, Keimling, Belaubung,